

10 juil 2015 -16:39

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2015](#)

## Modifications diverses en matière de douanes et accises

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui apporte des modifications diverses en matière de douanes et accises.

Cet avant-projet modifie les différentes lois en matière d'accises relatives aux produits soumis à accise ainsi que certains articles de la loi générale sur les douanes et accises. Ces modifications ont principalement pour objectif de remédier aux lacunes existantes dans ces différentes lois et de clarifier les textes existants. Il s'agit notamment de :

- la constitution d'une garantie sur les produits énergétiques pour lesquels aucun taux d'accise n'est fixé
- l'introduction d'une disposition dans le cadre de laquelle il est procédé à la perception uniquement si le montant à percevoir s'élève à plus de 10 euros
- la réintroduction de l'exonération d'accise sur l'huile de colza utilisée comme carburant
- une exclusion de l'exonération pour chaque personne physique ou morale ayant tiré avantage d'une aide antérieure indue et déclarée incompatible par une décision de la Commission européenne
- la formalisation du principe des limites quantitatives et qualitatives des franchises de droits de douane à l'importation et des droits d'accise

*Avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de produits soumis à accise ainsi que des modifications à la loi générale du 18 juillet 1977 sur les douanes et accises*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>